



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musique

Question écrite n° 27050

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le désengagement de l'État dans le cadre de la promotion de la musique classique en Alsace. Deux acteurs fondamentaux de la vie culturelle locale sont, en effet, directement menacés par le retrait des financements de l'État qui leur étaient traditionnellement accordés. L'ensemble instrumental La Follia, de réputation internationale, qui s'emploie à diffuser les airs du grand répertoire notamment auprès de petites communes, d'associations ou d'écoles, s'est ainsi vue récemment refuser la subvention de fonctionnement que l'État lui allouait depuis sa création en 1971. Pour survivre, ils sont aujourd'hui dans l'obligation de lancer un appel aux donateurs publics et privés. De même, le festival de musique de Strasbourg, doyen des festivals de France, a appris, trois semaines avant son ouverture, la suppression de la subvention dont elle bénéficiait chaque année, en raison d'une nouvelle directive d'orientation du ministère de la culture et de la communication, qui la réserve aux projets festivaliers explicitement innovants, ou dont l'action structure de façon essentielle les territoires. Cette coupe claire est durement ressentie par les organisateurs, qui s'inquiètent de la réelle volonté de maintenir ce festival au rang qui est le sien au plan européen. En conséquence, il lui demande s'il estime que la promotion de la musique classique auprès d'un public le plus large possible, comme y contribuent à la fois l'ensemble instrumental La Follia et le festival de Strasbourg, ne constitue pas un enjeu suffisamment important pour justifier le soutien de l'État.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication fait savoir à l'honorable parlementaire que son département ministériel n'a pas vocation à financer l'ensemble des festivals. Dans le cadre de la directive nationale d'orientation pour 2003, il a par conséquent demandé aux directeurs régionaux des affaires culturelles, chargés de mettre en œuvre au plan local la politique de son ministère, de ne soutenir que les grands festivals de rayonnement national ou international, les plus innovants sur le plan artistique, ou ceux dont l'action permet de structurer l'activité culturelle tout au long de l'année sur le territoire qu'ils irriguent. Il appartient aux collectivités territoriales d'aider les nombreux festivals qui se déroulent en France, souvent en période estivale, leur apport financier y est d'ailleurs généralement prépondérant, dans la mesure où ces manifestations apportent un surcroît de notoriété aux communes qui les accueillent et participent à leur développement touristique et par là même économique. S'agissant du festival de musique de Strasbourg, le directeur régional des affaires culturelles de la région Alsace a invité, en 2001 et 2002, le président de la société des amis de la musique de Strasbourg à requalifier un partenariat avec l'État et les autres partenaires publics, sur un nouveau projet artistique et culturel clairement identifié plus conforme à l'évolution du paysage et des enjeux contemporains de la musique classique. Cette proposition n'ayant pas été suivie d'effet, le directeur régional des affaires culturelles de la région Alsace n'a pas subventionné ce festival en 2003. S'agissant de l'ensemble La Follia, une nouvelle définition de la politique de l'État en faveur des ensembles musicaux et vocaux donne priorité aux projets porteurs d'innovation et de création musicales, en complémentarité de l'action des collectivités territoriales très impliquées dans le soutien à la diffusion et aux actions en direction des publics. En 2003, l'État a consenti en

Alsace un effort nouveau en faveur des ensembles musicaux et vocaux à hauteur de 57 150 euros, l'ensemble La Follia n'a cependant pas été retenu parmi les 13 projets retenus. Le directeur régional des affaires culturelles a invité les responsables de l'association à poursuivre une réflexion conjointe pour un nouvel examen de leur projet par la commission régionale d'experts au début de l'année 2004.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27050

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8111

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 73